



Avis au public

Concerne: Lotissement de terrains dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant »

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) paragraphes 4 et 5, le conseil communal, en sa séance du 11 novembre 2024, a approuvé la demande de lotissement présentée le 17 octobre 2024 par la société RSO IMMO S.à r.l. de Pettingen relative à la division d'une propriété inscrite au cadastre de la commune Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 905/4709, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le dossier restera déposé à l'inspection des intéressés pendant dix (10) jours, à savoir du 19 novembre au 29 novembre 2024 inclus, dans les bureaux du service technique communal dans l'annexe du château (mairie) à Mersch.

Mersch, le 19 novembre 2024
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,